2 pr 91
FRC-3-27320,9
Ec
Coc
Fre
23715

BREVE
SUMMI PONTIFICIS
PII VI,

Ad Dominum THOUMIN DESVAUSPONS, *Diaecesis Dolensis Vicarium generalem.*

Romæ, 4 nonas Februarias 1791.

BREF
DU PAPE PIE VI,

A M. THOUMIN DESVAUSPONS, *Vicaire général du Diocese de Dol.*

Rome, le 4 Février 1791.

Voyez l'Avertissement, page 8.

Typis J. B. N. CRAPART, propè plateam Sancti-Michaëlis.

THE NEWBERRY LIBRARY

PIUS SEXTUS,

DILECTE FILI, salutem et apostolicam benedictionem. Rapiunt animum nostrum mirifica religionis ac disciplinæ argumenta quibus præditæ sunt litteræ die vigesimâ sextâ mensis decembris proximè elapsi ad nos scriptæ : sed præ cæteris, spiritali nos delectatione affecit præclaræ docilitatis studium, quod multùm à te egregiè cultam doctrinam ornat ac reddit commendabiliorem.

Omnes litterarum tuarum partes, dilecte fili, seriò perpendimus, nullaque circumstantia nos fugit conditionis, quam tibi ne cogitanti quidem oblatam intelligimus. Sed nulla nobis occurrit causa cur non confirmemus, maximâque laude prosequamur propositum quod illicò suscepisti ut nullum præberes assensum, sed omninò proclamationem abjiceres, ac respueres, uti peractam contra omnes jamdiù receptas probatasque ecclesiæ formas : dissensus enim tuus, uti animo statuisti atque declarasti, ubi cum firmum immotumque teneas ac promulges, egregium in modum reipsa comprobabit te sacrarum sanctionum esse memorem, simulque futuris molestiis procludet aditum, quæ vel religionis integri-

PIE VI,

NOTRE CHER FILS, salut et bénédiction apostolique. Nous avons été ravis des témoignages de religion et d'attachement à la discipline de l'église dont est remplie la lettre que vous nous avez écrite le 26 du mois de décembre dernier ; mais nous avons été surtout sensiblement touchés de cette grande docilité que vous y faites paroître, qui donne un nouveau lustre à votre rare science, et la rend bien plus recommandable.

Nous avons examiné sérieusement toutes les parties de votre lettre, notre cher Fils, et aucune circonstance de la proposition qui vous a été faite au moment où vous y pensiez le moins, ne nous a échappé : et tout bien considéré, nous ne découvrons absolument aucune raison de ne pas confirmer et combler d'éloge le parti que vous avez d'abord pris, non-seulement de ne pas accepter, mais encore de rejetter et de repousser votre nomination, comme contraire à toutes les formes canoniques, depuis si long-temps reçues et en vigueur dans l'église. En persistant invariablement dans votre refus, tel que vous l'aviez résolu et manifesté d'abord, et en le rendant public, vous prouverez admirablement que vous aimez toutes les saintes règles : et vous préviendrez les situations fâcheuses qui pourroient, dans la suite,

tatem ; vel animi tui fortitudinem in discrimen adducerent.

Quod verò antistitis tui promovebat animum , id nos quoque pro gravi ipsius antistitis judicio , quem fraternâ caritate prosequimur , serio mente revolvimus ; sed à primo recusationis proposito nullomodo te removendum in Domino arbitramur , atque admonemus : omni enim hujusce generis commoditati anteponendum agnoscimus emolumentum quod videtur expectandum ab constanti recusatione tuâ , cum quælibet disciplinæ relaxatio perniciosa evaderet in tantâ opiniorum licentiâ ac perversitate. Imò id boni ab hâc deliberatione tuâ in vulgus editâ sperandum videtur , ut divinâ adjuvante misericordiâ , qui ad sanctas tuendas ecclesiæ disciplinas , propensi jam sunt , tui nominis famâ perculsi , in recto proposito persistant , magis ac magis roborentur. Qui verò miserè ab offitio deflecterent , ii exemplo recusationis tuæ exanimati , faciliùs ab incæptis desistant.

Hæc , dilecte fili , ad litteras tuas , nullâ interpositâ morâ, scribendas duximus, Certa nos spes tenet fore ut ità etiam in posterùm te præbeas ut justam habeamus

mettre en péril votre religion ou votre fermeté.

Nous avons aussi donné une grande attention aux circonstances qui ont fait impression sur l'esprit de votre évêque, pré at que nous aimons d'une charité vraiment fraternelle, et dont le jugement est à nos yeux d'un grand poids : mais nous avons cru devant Dieu, et nous vous avertissons que vous ne devez, en aucune manière, vous départir de votre premier refus. Nous pensons qu'on doit préférer, à toute considération de ce genre, l'avantage que doit naturellement produire la constance de votre refus : car tout relâchement, dans la discipline, seroit dangereux dans un tems où la licence et la perversité des opinions sont portées à un si haut dégré. Il y a même lieu d'espérer que votre détermination étant rendue publique, ceux qui sont déja portés à maintenir les saintes loix de l'église, entraînés par la réputation dont vous jouissez, persisteront par la miséricorde de Dieu, et s'affermiront dans leur bon dessein ; et que ceux, au contraire, qui s'écarteroient misérablement de leur devoir, accablés par l'exemple de votre refus, reviendront avec moins de peine sur leurs premiers pas.

Voilà, notre cher fils, ce que nous avons cru devoir répondre, sur-le-champ, à votre lettre. Nous avons une ferme confiance que vous continuerez de vous montrer dans la

à te commendationis ac lætitiæ causam. Nos interim, quibus jucunda abs dubio fuit in hâc urbe præsentia tua, vehementer probamus ingenii tui curas, ac studia, ad religionem tuendam jamdiù conversa, eaque dum contendis perficere, uti ferunt litteræ tuæ; nobis, tuoque antistiti monstrabit Deus, quam in dominicæ vineæ cultu tibi daturus sit partem: tibique, dilecte fili, apostolicam benedictionem intimo cordis affectu ac permanenter impertimur.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, IV nonas februarias 1791, pontificatûs nostri anno decimo-sexto.

CALLISTIUS à latinis epistolis sanctissimi.

suite, tel que nous ayons toujours de votre part un juste sujet de nous réjouir et de vous estimer de plus en plus. En attendant, nous vous dirons que nous nous souvenons de vous avoir vu autrefois avec bien du plaisir dans cette ville, et nous donnons une entière approbation à vos travaux et à vos études dirigés depuis long-tems vers la défense de la religion. Pendant que vous travaillerez à y mettre la dernière main comme vous nous l'annoncez dans votre lettre, le Seigneur nous fera connoître ainsi qu'à votre évêque, quelle part il veut vous assigner dans la culture de sa vigne. Nous finissons en vous donnant de toute l'affection de notre cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le 2e. jour de Février de l'an 1791, et le 16e. de notre pontificat.

469

AVERTISSEMENT.

M. l'abbé Desvauspons avoit été élu pour le nouvel évêché de Laval. L'assemblée électorale, qui n'ignoroit pas les difficultés que feroit ce digne ecclésiastique d'acquiescer à son élection, députa à Dol deux de ses membres, pour la lui annoncer, et tâcher d'obtenir son consentement. M. l'abbé Desvauspons résista à toutes leurs sollicitations, et les chargea pour l'assemblée, qui n'avoit pas désemparé, d'une lettre qui contenoit des remercîmens et son refus. M. l'évêque de Dol ayant su le lendemain ce qui s'étoit passé pendant la nuit, accourut chez M. l'abbé Desvauspons, et par des considérations prises dans le bien de l'église, usa de toute son autorité pour l'obliger d'accepter provisoirement, toutefois, et sous le bon plaisir du pape. Le prélat écrivit aussitôt à l'assemblée électorale de Laval, et dépêcha un courrier, pour porter l'acceptation. M. l'abbé Desvauspons ne tarda pas non plus d'écrire au pape une grande lettre où il faisoit connoître les circonstances de sa nomination, les motifs qui avoient fait impression sur son évêque, ses propres sentimens, sa répugnance et sur-tout la disposition où il étoit de se conformer en tout aux avis et aux ordres de sa sainteté. Le bref ci-joint est la réponse à cette lettre. Douze jours avant de le recevoir M. l'abbé Desvauspons avoit envoyé sa démission à Laval.